



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# Communiqué de Presse

## VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

Le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, qui a créé le Tribunal international du droit de la mer, est célébré par deux journées de manifestations spéciales les lundi 9 décembre et mardi 10 décembre à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer établit un cadre juridique exhaustif régissant tous les espaces océaniques, leurs utilisations et leurs ressources. Le Tribunal, qui avait été décrit par le Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, à l'occasion de l'ouverture du bâtiment du siège du Tribunal, en juin 2000, comme « la clé de voûte de la Convention » est l'organe central chargé du règlement des différends mettant en cause l'interprétation ou l'application de la Convention.

Le Tribunal est actuellement saisi de l'*Affaire du « Volga » (Fédération de Russie c. Australie), procédure de prompt mainlevée*. En conséquence, le Président du Tribunal, M. Dolliver Nelson, ne sera pas en mesure d'assister à la cérémonie. La déclaration du Président sera lue par M. Alexander Yankov lors de la réunion commémorative de l'Assemblée générale.

Le texte de la déclaration est disponible sur le site du Tribunal sous la rubrique nouvelles/déclarations du Président.

Les précédents communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tiddm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Pope : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).  
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245/245,  
adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org)

\* \* \*